

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 octobre 2016**

Convocation du 30 septembre 2016

Le Conseil municipal de Sassangy s'est réuni le mardi 11 octobre 2016 à 20 heures 30, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe L'HUILLIER, Maire.

Etaient présents : Mme CHEMARIN MORAND LEUTHREAU DAMBLEVE MM L'HUILLIER BERTHENET GARNIER LERAY FLESCHE

Etaient excusés : Mmes PEUCHMAURD, BOIVIN (pouvoir à Mme CHEMARIN)

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 28 juin 2016.

Le maire demande à ajouter trois points à l'ordre du jour :

- Suppression du budget du CCAS
- Vote des subventions aux associations
- Informations sur le RIFSEEP

Le conseil municipal accepte.

### **Travaux de remise en état de la voirie suite à l'orage du 25 juin 2016**

Le devis de Serge LAMBERT s'élève à 6200€ HT. Le conseil établit les priorités de remises en état des voies communales :

1. Voie communale de Berthaud et de Rivon
2. Voie communale de la Gorge et de la Côte

Le conseil décide d'engager la première partie en 2016. La suite ne pourra se faire que sur le budget 2017.

La commune n'a pas été déclarée en catastrophe naturelle.

Une demande de subvention exceptionnelle a été faite auprès du Conseil Départemental. Le montant n'est pas connu à ce jour.

### **Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise**

#### **Modification des statuts**

La loi NOTRe relative à la nouvelle organisation territoriale de la République, programme le transfert de nouvelles compétences obligatoires aux communautés de communes et d'agglomération, ainsi que certaines évolutions pour leurs compétences optionnelles. Elle impose aux communautés concernées de modifier leurs statuts avant l'entrée en vigueur de ces changements. La Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise a procédé à une modification de ses statuts lors de la séance du Conseil de Communauté en date du 21 septembre 2016. Les communes membres doivent se prononcer sur la modifications statutaires projetées. Après avoir pris connaissance des modifications apportées, le conseil municipal valide à l'unanimité les nouveaux statuts.

#### **Composition des membres de la CCSCC au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Dans le cadre du Schéma Départemental de coopération intercommunale, approuvé par arrêté préfectoral du 29 mars 2016 et de l'intégration de 6 nouvelles communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, à savoir : Collonges-en-Charollais, Burnand, Genouilly, Le Puley, Saint-Gengoux-le-National, Vaux-en-Pré, une nouvelle composition du conseil communautaire de la c.c.S.c.c. doit être adoptée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise a approuvé la nouvelle composition au 1<sup>er</sup> janvier 2017 lors de la séance du Conseil de Communauté en date du 21 septembre 2016.

L'ensemble des conseils municipaux des communes incluses dans le projet d'extension du périmètre de la c.c.S.c.c. de se prononcer sur le projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de donner son accord sur la nouvelle composition des membres de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **Suppression du budget du CCAS**

Le conseil municipal décide de supprimer le budget du Centre Communal d'Action Sociale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les manifestations organisées pour les aînés et les enfants seront financés par le budget de la commune.

### **Vote des subventions aux associations**

Le conseil municipal fixe les subventions aux associations pour l'année 2016 :

FNACA :	20 €
Le Réveil de la Guye :	20 €
La Croix du Sud :	20 €
ADMR Buxy :	40 €
SSIAD présence et vie :	40 €
Centre de secours Buxy :	40 €
Société de Chasse :	30 €
La Festiv' Sassangy	50 €
Don du sang	40 €
Ecole maternelle de Buxy	35 €
Ecole primaire de Buxy	35 €

### **Informations sur le nouveau régime indemnitaire des agents communaux.**

Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et de l'Engagement Professionnel) vise à regrouper toutes les primes existantes ( Indemnité d'Administration et de Technicité et Indemnité d'exercice des missions), au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Un projet de délibération indiquant les montants plafonds par groupe de fonctions, les modalités de versement doit être transmis pour avis au Comité Technique avant la mise en place du RIFSEEP.

### **Informations et avancement du projet de la centrale solaire photovoltaïque sur l'ancienne carrière**

Le maire fait le compte-rendu des différentes réunions qu'il a eu pour le projet de la centrale solaire.

Lors de ces réunions, il apparaît que :

- Un équipement photovoltaïque sur la surface de la carrière (4ha environ) est techniquement envisageable,
- Un tel projet peut générer un revenu régulier significatif pour le budget de la commune,
- Ce parc photovoltaïque serait d'autant plus intéressant qu'il partagerait le raccordement au réseau avec le raccordement du projet photovoltaïque de Bissey-sous-Cruchaud.
- Et enfin, que cela s'inscrit dans la démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive) menée par la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise.

Le Maire précise que pour aboutir, ce projet devra franchir encore un certain nombre d'étapes. Ceci peut prendre encore plusieurs années.

Le conseil dans son ensemble, moins une opposition, autorise le Maire à poursuivre cette démarche préliminaire, pour établir une faisabilité et un projet, avec l'appui et en collaboration avec la commission ad'hoc de la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

Les membres du conseil municipal,